

Milquet veut reprendre le contrôle des cours de religion

Le décret en préparation permettrait de mieux lutter contre les profs aux propos radicaux

Un projet de décret est en cours d'élaboration au sein du cabinet de la ministre de l'Enseignement, Joëlle Milquet. Il devrait permettre de casser la mainmise des chefs de culte sur les cours de religion.

L'interventionnisme du pouvoir religieux dans l'enseignement n'est pas sans poser quelques problèmes en Belgique francophone.

Cette « mainmise » des chefs de culte musulmans, mais aussi catholiques, judaïques, orthodoxes et protestants, sur les cours de religion de l'enseignement officiel pourrait bientôt prendre fin. En effet, la ministre Joëlle Milquet élabore un avant-projet de décret qui devrait changer la donne. D'après la législation en vigueur (décret du 10 mars 2006), « les professeurs de religion sont désignés à titre temporaire sur proposition du chef du culte ». D'éventuelles sanctions disciplinaires ne doivent être prises qu'après consultation de ce même chef de culte.

Selon le cabinet de Joëlle Milquet, le sujet est bien « en discussion » mais sans rapport avec les événements récents (les attentats de Paris et la menace sur Bruxelles). « Nous visons effectivement une harmonisation de la procédure de nomination

des professeurs de religion, entre les différents établissements. Mais aussi à limiter l'intervention des chefs de culte dans le processus », précise Olivier Laruette, porte-parole de la ministre. « Cet avant-projet est en lien avec la réforme des titres et fonctions ».

En résumé, s'il ne s'agit pas, officiellement, de l'objectif recherché, il permettra à la Fédé-

ration Wallonie-Bruxelles de reprendre la main sur les cours de religion. « Cela permettra de mieux lutter contre les profs aux propos radicaux », précise Olivier Laruette, porte-parole de la ministre. « Cet avant-projet est en lien avec la réforme des titres et fonctions ».

« Cela permettra de prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent contre un professeur de religion qui tiendrait des propos radicaux »

ration Wallonie-Bruxelles de reprendre la main sur les cours de religion.

« Le but de ce décret « fourretout » est, notamment, de pouvoir prendre les mesures disciplinaires qui s'imposent contre un professeur de religion qui tiendrait des propos radicaux », estime Pascal Chardomme, de la CGSP Enseignement. « Actuellement, certains dépendent d'or-

DÉRAPAGE À DA VINCI

Pour rappel, en ce début d'année, Yacob Mahi, professeur de religion islamique à l'athénée royal Leonardo da Vinci (Anderlecht), avait défrayé la chronique. Ses discours radicaux sur les caricatures de Charlie Hebdo, les homosexuels ou les jeunes partis en Syrie lui ont valu d'être sanctionné à trois reprises (suspension et démission disciplinaire) par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Trois sanctions cassées par le Conseil d'État. Face à ce camouflet, la Fédération a préféré le 15 septembre dernier la sanction du « déplacement provisoire » dans une école de La Louvière, sur recommandation de l'organe chef de culte, à savoir l'Exécutif des Musulmans de Belgique. ●

Adrien de Marnette